

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA RECERTIFICATION D'OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Prénom et nom du candidat à la certification : (à compléter)

.....

Merci de compléter ce dossier, d'y joindre les pièces demandées, d'en parapher chaque page et de signer les deux dernières.

Nous ne pourrons pas envoyer votre convocation en cas de dossier incomplet.

DOSSIER A RETOURNER 15 jours avant la date de l'examen

ABCIDIA CERTIFICATION

Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage
 BAL N° 60011
 102, route de Limours
 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Liste des éléments à joindre impérativement au dossier

- **Chèque** du montant TTC correspondant au nombre de certification demandé à l'ordre d'Abcidia Certification
- **Une photo d'identité récente** qui sera utilisée pour vous identifier le jour des épreuves (Inscrire votre nom au dos)
- **Copie d'une pièce d'identité** en cours de validité.
- **Copie des attestations de formation** (voir chapitre 5)

En cas d'envoi de dossier de candidature dans un délai inférieur à un mois avant la fin de validité du certificat, Abcidia ne peut garantir la recertification, le dossier de candidature sera dans ce cas traité en dossier de candidature de certification initiale avec toutes les conséquences réglementaires (pré requis, surveillance documentaire).

Recertification

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Amiante sans Mention | <input type="checkbox"/> Gaz | <input type="checkbox"/> CREP |
| <input type="checkbox"/> DPE avec Mention | <input type="checkbox"/> Electricité | <input type="checkbox"/> Termites Métropole |
| <input type="checkbox"/> DPE sans Mention | | <input type="checkbox"/> Termites DOM |
| | | - Réunion |
| | | - Antilles / Guyane |

CADRE RESERVE ABCIDIA CERTIFICATION

Date de réception du dossier	Numéro candidat	Pré requis validés O / N	Demande compléments pré requis	Dossier complet. Lancement du process d'examen
Date et Visa du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Date et Visa du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Date et Visa du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Date et Visa du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité	Date et Visa du Gestionnaire des Certifiés ou du Directeur Qualité

1. Renseignements sur le candidat à certifier

Le candidat remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Si le candidat n'est pas salarié, ses résultats et son certificat seront envoyés à l'adresse ci-dessous.

Si le candidat a des besoins particuliers nécessitant l'aménagement de la procédure de certification (handicap, etc...), merci de joindre sa demande à ce dossier de candidature, afin que l'Organisme puisse en examiner la recevabilité.

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse :

.....

Code Postal Ville

Tél : Portable : Fax :

E mail :

2. Renseignements sur l'employeur du candidat

Lorsque le candidat à certifier est salarié, son employeur remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Les résultats sont adressés au candidat. Le certificat est envoyé à l'employeur exclusivement en un exemplaire à l'adresse ci-dessous. Toute autre disposition convenue entre le candidat et son employeur devra être notifiée par écrit à Abcidia Certification.

Société :

Prénom/Nom de la personne habilitée à représenter la société :

.....

Fonction :

Adresse d'envoi du certificat :

.....

Adresse d'envoi de la facture (si différente).....

.....

Tél : Portable : Fax :

E mail :

3. Tarifs

Ces tarifs sont valables pour une délivrance de certificat et / ou un CSO réalisé à partir du 1^{er} janvier 2021.

Les certificats délivrés à partir de cette date auront une durée de validité de 7 ans.

TARIF

1^{ère} échéance : chèque joint au dossier de candidature : 300 € HT par spécialité

2^{ème} échéance : Une surveillance documentaire : 25 mois après la délivrance de la certification : 250€ HT par spécialité

3^{ème} échéance : lors le contrôle sur ouvrage global, voir tarif ci-dessous.

CONTROLE SUR OUVRAGE GLOBAL :

Il intervient entre le 14^{ème} mois et la fin du 72^{ème} mois après la délivrance de la certification.

- **500 € HT** une spécialité, puis **200€ HT** par spécialité supplémentaire.
- *Attention, l'ensemble des diagnostics doivent être réalisés le même jour et dans un périmètre de 15 km*

TARIF RECERTIFICATION - prix HT						
règlement en 3 fois	1	2	3	4	5	6
	spécialité	spécialités	spécialités	spécialités	spécialités	spécialités
Examen	300 € HT	600 € HT	900 € HT	1 200 € HT	1 500 € HT	1 800 € HT
	360 € TTC	720 € TTC	1 080 € TTC	1 440 € TTC	1 800 € TTC	2 160 € TTC
Surveillance	250 € HT	500 € HT	750 € HT	1 000 € HT	1 250 € HT	1 500 € HT
25 ^{ème} mois	300 € TTC	600 € TTC	900 € TTC	1 200 € TTC	1 500 € TTC	1 800 € TTC
CSO	500 € HT	700 € HT	900 € HT	1 100 € HT	1 300 € HT	1 500 € HT
	600 € TTC	840 € TTC	1 080 € TTC	1 320 € TTC	1 560 € TTC	1 800 € TTC
total sur 7 ans	1 050 € HT	1 800 € HT	2 550 € HT	3 300 € HT	4 050 € HT	4 800 € HT
	1 260 € TTC	2 160 € TTC	3 060 € TTC	3 960 € TTC	4 860 € TTC	5 760 € TTC

4. Calendrier des re-certifications organisées par ABCIDIA Certification à Saint Rémy Les Chevreuse

L'examen de re-certification ne comprend désormais plus qu'une épreuve pratique consécutive à une opération de surveillance documentaire.

Cette épreuve est désormais faite sous la forme d'un entretien avec un examinateur de manière à prendre en compte le retour d'expérience et de faire le lien avec d'éventuels problèmes soulevés lors de la surveillance documentaire. Il faut compter 30 minutes d'entretien par module.

Merci d'inscrire la ou les date(s) et le(s) module(s) de votre choix et de cocher la case en présentiel ou en distanciel (visio) :

AOÛT 2021	SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DECEMBRE 2021
3	10	8	8	6
	24	25	22	20

Electricité	Gaz	DPE sans Mention	DPE avec Mention	Amiante sans Mention	Amiante avec Mention	Crep Plomb	DRIPP - CAT	Termites	Termites Réunion Antilles

Présentiel

A Distance en visio

Pour toute organisation de sessions d'examens en intra, ou en province, n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone au 01 30 85 25 71 ou 06 61 75 74 36
- par mail à l'adresse suivante veronique.delmay@abcidia-certification.fr

5. Re Certification Amiante – DPE – Gaz – Electricité – CREP – Termites

Documents et justificatifs à fournir obligatoirement

- Curriculum Vitae
- Une photo d'identité récente

1. Pré - requis de FORMATION dans le cadre d'un renouvellement de certificat d'une durée de 5 ans (soumis à l'ancien arrêté), étant entendu que le nouveau certificat sera bien d'une durée de 7 ans :

Pour les candidats à l'épreuve DPE

- **DPE sans mention** : attestation de formation de **3 jours**.
- **DPE avec mention** : attestation de formation de **5 jours** dont 2 jours au cours des 18 derniers mois.

L'attestation de formation DPE doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 3 de l'arrêté du 2 juillet 2018.

Pour les candidats à l'épreuve Amiante

- **Amiante sans mention** : attestation de formation de **3 jours**.
- **Amiante avec mention** : attestation de formation de **5 jours** dont 2 jours au cours des 18 derniers mois.

L'attestation de formation Amiante doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 3 de l'arrêté du 2 juillet 2018.

Pour les candidats à l'épreuve CREP : agrément PCR ou attestation de formation concernant les règles d'utilisation d'un appareil à fluorescence X

2. Pré - requis de FORMATION dans le cadre d'un renouvellement de certificat dont la durée initiale était de 5 ans et qui a fait l'objet d'une prolongation de 2 ans :

-Attestation de formation continue pour chaque domaine d'une durée d'un jour pour les certifications sans mention, ou de deux jours pour les certifications avec mention : L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 2 juillet 2018. L'attestation de formation doit être délivrée par un organisme de formation certifié ou en cours de certification comme indiqué dans l'annexe 2 de l'arrêté du 2 juillet 2018.

IMPORTANT :

Dans le cadre de votre **re certification**, une **surveillance documentaire** devra être réalisée avant le passage de votre / vos examen(s). Pour cela, nous vous demandons de déposer sur votre espace certifié les documents suivants :

- **Pour chaque module, la liste de toutes les missions réalisées depuis l'obtention de votre certification**, et le type de conclusions pour chacune d'elles
- **La veille réglementaire et juridique**
- **L'état des plaintes et réclamations**
- **Votre attestation d'Assurance**

Cette surveillance est obligatoire et réglementaire pour toute recertification. Sans celle-ci, vous ne pourrez pas passer votre/vos examen(s) de recertification.

Ces documents sont valables et obligatoires pour toute recertification.

ENGAGEMENT DES PARTIES

Abcidia certification s'engage à :

- mettre à disposition du candidat et de son employeur les documents utiles pour la bonne compréhension des modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.
- respecter la confidentialité des informations communiquées par le candidat.
- respecter la confidentialité des notes d'examen attribuées au candidat qui en est le seul destinataire.

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des documents précités.

Il s'engage à ne pas frauder lors du passage des examens, à respecter les consignes données par Abcidia Certification lors des épreuves et à garder confidentielles les informations sur le contenu des examens organisés par Abcidia Certification.

L'employeur du candidat déclare avoir pris connaissance des documents concernant les modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.

La délivrance de la certification ne sera effective qu'après règlement de la prestation à Abcidia Certification. En cas de paiement en deux fois, le non-paiement de la seconde échéance entraîne la suspension de la certification jusqu'à son règlement.

Le candidat (prénom-nom)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature
L'employeur (prénom-nom-qualité)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature/cachet de la société

ENGAGEMENT DU CANDIDAT OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Je soussigné(e).....

M'engage à respecter la confidentialité des informations dont j'aurai connaissance dans le cadre des sessions d'examen organisées par ABCIDIA CERTIFICATION ;

Affirme avoir pris bonne connaissance des règles d'utilisation de la marque « certifié Abcidia certification –Opérateur de diagnostics immobiliers » et m'engage à les respecter ;

M'engage à communiquer à ABCIDIA CERTIFICATION sans délai, toutes modifications relatives à mon activité professionnelle, et particulièrement celles qui me mettraient dans l'incapacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification (changement de coordonnées professionnelles, de statut, cessation temporaire de mon activité pour raisons personnelles, médicales,...) ;

M'engage à mettre en place les dispositions nécessaires pour fournir à ABCIDIA CERTIFICATION les documents qui me seront demandés dans le cadre de la surveillance et du contrôle sur ouvrage (registre de réclamation, liste des rapports, rapports, attestations diverses...) ;

M'engage à renseigner mon espace certifié avec indication des rapports effectués les 12 derniers mois précédents ma re-certification et de l'état de suivi des réclamations et plaintes à mon encontre

M'engage à stipuler sur mes contrats de diagnostic la possibilité d'être accompagné par un examinateur représentant Abcidia Certification.

Déclare sur l'honneur ne pas être déjà titulaire de certifications dans les domaines pour lesquels je suis candidat.

Affirme avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des différentes dispositions du référentiel de certification mis en place par ABCIDIA CERTIFICATION (suspension / retrait de la certification, action judiciaire le cas échéant...) ;

Fait à le.....

Signature

POUR TOUTE PRECISION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Vos interlocuteurs : Hervé POGAM – Véronique DELMAY
herve.pogam@abcidia-certification.fr/veronique.delmay@abcidia-certification.fr

Téléphone : 01 30 85 25 71 - www.abcidia-certification.fr